



Minversheim

MIN'

ACTUS



N°28 – Février 2024

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

➤ Comptes de Gestion 2023 du Budget de la Commune et du Budget annexe du Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la Commune et du Budget annexe du Restaurant Scolaire pour l'exercice 2023, présentés par le Trésorier – Comptable de SAVERNE,

- constate la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- déclare que les Comptes de Gestion du budget principal de la Commune et du Budget annexe du Restaurant Scolaire, dressés pour l'exercice 2023 n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

➤ Approbation des comptes administratifs 2023

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 123 095,90 €	1 074 421,14 €
DEPENSES	453 946,28 €	1 281 696,22 €
EXCEDENT/DEFICIT	669 149,62 €	-207 275,08 €
EXCEDENT GLOBAL	461 874,54 €	

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	58 879,94 €
DEPENSES	58 879,94 €
SOLDE	0,00 €

➤ Affectation des résultats de l'exercice 2023

❖ Budget Principal de la Commune :

Constatant le déficit d'investissement de 207 275,08 €, l'excédent de fonctionnement de 669 149,62 € et statuant sur les restes à réaliser (dépenses 134 600 €, recettes 0,00 €) les résultats sont affectés comme suit :

- Investissement : 341 875,08 € à l'excédent de fonctionnement capitalisé.
- Fonctionnement : 327 274,54 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

➤ Travaux MAM : avenants au marché et autres dépenses

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide les avenants au marché de travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles et autres dépenses comme suit :

Lot 5 Sanitaire : 4 598,25 € HT (travaux supplémentaires d'installation d'une pompe de relevage, de wc enfants, d'un collecteur chauffage, de clapets anti-retours et d'un robinet dans la salle d'arts plastiques) passant le marché à 12 598,50 € HT. Cette délibération annule et remplace celle prise le 20 novembre 2023.

Lot 14 Nettoyage : le Conseil Municipal décide de retirer l'attribution de ce lot à l'entreprise ACM Nettoyage sise à Eckbolsheim car celle-ci n'a pas honoré son engagement et propose de retenir l'entreprise NKM d'Alteckendorf pour procéder au nettoyage des vitres (intérieur et extérieur, encadrements et feuillures) pour un montant de 672,00 € HT.

Changement des serrures : les serrures de chantier ont été remplacées par des serrures sécurisées par l'entreprise No limites Made in Elsass pour un montant de 210,00 € HT.

Réparation du chéneau : les fortes pluies de fin d'années ont révélé des infiltrations au niveau de la toiture. Le chéneau a été réparé pour un montant de 3 012,11 € HT par l'entreprise WEISS de Hochfelden.

➤ Travaux d'entretien à la salle polyvalente

L'opération de maintenance de l'élévateur a mis en lumière un dysfonctionnement de la télécommande palière. Le Conseil Municipal propose de mandater l'entreprise en charge de son entretien de procéder à la réparation lors de sa 2nde intervention de maintenance annuelle. Le devis s'élève à 412,54 € HT.

De plus, les fenêtres de la salle polyvalente (côté ouest) laissent s'infiltrer de l'eau en cas de forte pluie. L'entreprise Trendel a été missionnée pour effectuer des travaux de remise en état de l'étanchéité de ces fenêtres pour un montant de 2 265,71€ HT.

➤ Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Conformément au décret du 31/10/2023 et vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23/01/2024, le Conseil Municipal décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents répondant aux critères d'attribution. Cette prime de 800,00 € est rapportée à la quotité de travail, soit respectivement 640 € et 343 € pour nos deux agents, et soumise aux taxes.

➤ Création de poste

Suite à la réussite du concours de rédacteur par la secrétaire Sandrine Sneij, le Conseil Municipal crée un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} mars 2024.

➤ Avis sur un permis de démolir

Le Conseil a émis un avis favorable à la demande démolition d'un ancien bâtiment agricole situé 77 rue Principale déposée par M. Antoine BURG.

➤ Demande de subventions

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- CARITAS Antenne HOCHFELDEN : 400 €
- Association « Une Rose, Un Espoir » : 100 €
- Association « La Hochfeldoise » : 100 €



Bienvenue aux nouveaux arrivants :

M. **Josselin HUGNET** et Mme **Amal OUABI**, 3 Rue Strang.

Naissances :



06/01/2024 : **Rose OBER**, fille de Thomas OBER et Anne-Laure MAHLER, 30 Rue de l'Arc-en-Ciel

12/02/2024 : **Ayden VOIRIN**, fils de Alexandre VOIRIN et Mérédith STELL, 45 Grand'Rue

20/02/2024 : **Théo REINER**, fils de Maxime REINER et Magalie KÖRNER, 3 rue du Stade

Bienvenue à eux et félicitations aux heureux parents !

Décès :

07/01/2024 : **Pia BARTH** décédée à l'âge de 86 ans.

14/01/2024 : **Bernard BAUER** décédé à l'âge de 85 ans.

26/02/2024 : **Albert BUR** décédé à l'âge de 93 ans.



La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles en deuil.

La prochaine collecte de sang aura lieu le lundi 18 mars 2024 de 17h à 20 h à la salle polyvalente de Minversheim.

Venez nombreux !

Les dates des autres collectes de 2024 sont les suivantes :

3 juin – 12 août – 4 novembre



A noter sur
votre agenda

L'Entente Double M vous invite au concert de Printemps

le Dimanche 7 avril 2024 à 16h

à la Salle Polyvalente de Minversheim.

La Musique se mélange à la gourmandise pour régaler vos papilles, un banquet musical inédit !

Buvette et petite restauration à l'issue du concert.

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE



Pour les inscriptions à l'école maternelle « Au pied des champs » des **enfants nés en 2021** il faudra contacter la directrice Mme Koch au 03.67.34.16.40. Lors du rendez-vous (courant mars) il faudra vous munir de l'attestation délivrée par la mairie et du carnet de santé de l'enfant.

DIVERS



Le recensement de la population s'est achevé le samedi 18 février dernier. Merci à nos deux agents recenseurs Yvette HOLTZMANN et Marie-Claire WIESER ainsi qu'à vous tous pour votre accueil. Vous avez été 95% à répondre par internet et la population de Minversheim s'élève dorénavant à 740 habitants.

COMMUNIQUES DE L'ASCLM

« Le 17 janvier 2024, L'Association Sports Culture et Loisirs de Minversheim organisait la traditionnelle fête de Noël des enfants âgés de 3 à 10 ans (nés de 2013 à 2020) à la salle polyvalente de Minversheim.

Au programme de l'après-midi un spectacle de magie intitulé « Titi le magicien » proposé par Christian EIBEL, suivi d'un goûter partagé par les 51 enfants présents.

L'ASCLM tient plus particulièrement à remercier la Commune de Minversheim pour la mise à disposition de la salle polyvalente.



Le samedi 27 janvier 2024, a eu lieu notre traditionnel dîner dansant, animé par l'orchestre Rosystars.

Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cet événement, ainsi qu'à tous nos bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour animer notre village.



Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous les **4 et 5 mai 2024** pour notre week-end festif. Au programme des 2 jours :

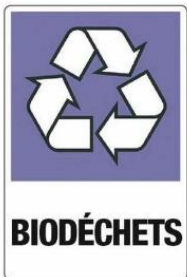
- 3^{ème} Edition de notre **SUMMER PARTY le samedi 4 mai 2024**
- Marché du terroir, exposition de tracteurs et véhicules, marche et tournoi de pétanque le dimanche 5 mai 2024.

Mireille ADAM, Présidente. »

EDF INFORME :



Un repérage des lignes à haute tension sera effectué par un hélicoptère pour le compte d'EDF entre le 28 février et le 1er mars 2024.



Communiqué de la CCPZ : BIODÉCHETS

« La loi du 10 février 2020 pour lutter notamment contre le gaspillage alimentaire prévoit de valoriser les biodéchets en apportant à tous les Français, à compter du 1er janvier 2024, une solution de tri à la source des déchets alimentaires.

Chaque Collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes et s'assurer que ces déchets pourront être valorisés et non mis en décharge ou incinérés.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn rappelle à ce sujet que son objectif prioritaire est la maîtrise de la redevance d'ordures ménagères (stable depuis 2012) et que les expériences réalisées depuis 2019 ont démontré que la collecte et le traitement de ces déchets organiques ont un coût prohibitif. C'est ainsi que des bacs de collecte n'ont été installés que sur Hochfelden - Schwindratzheim et Wingersheim les Quatre Bans en raison de la densité de leur population et de logements collectifs.

Pour toutes les autres Communes du territoire, il est proposé la valorisation des déchets alimentaires par COMPOSTAGE au niveau de chaque foyer.

Des composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes au prix de 20 € et des séances de formation au compostage y sont régulièrement assurées.

Les Élus restent très attentifs à ces orientations et n'excluent pas toutes évolutions ultérieures si nécessaire.

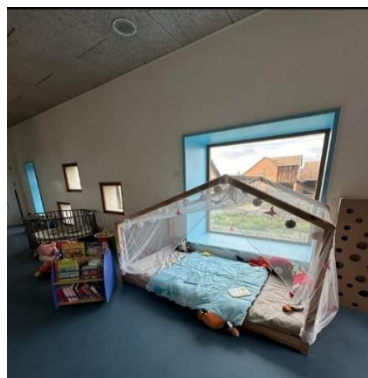
Nous vous remercions pour votre collaboration et votre compréhension. »



OUVERTURE DE LA MAM « LA BEL'ESCALE »

Après 6 mois de travaux intenses et de rebondissements, les 4 assistantes maternelles de la MAM « LA BEL'ESCALE » ont pris possession des locaux de l'ancienne école maternelle, les ont décorés avec goût afin de pouvoir accueillir au mieux leurs petits protégés depuis le 2 janvier 2024.

Le bâtiment refait à neuf abrite à nouveau des ateliers de bricolage et découverte, des chants et histoires en tous genres, des rires d'enfants et des goûters animés !



Signature de la convention de location

Le 13 février a eu lieu le premier carnaval de la structure : vous avez peut-être croisé des licornes, coccinelles, fées ou autres Pikachu dans les rues de notre village !

Nous souhaitons la bienvenue à Maëva, Alexandra, Mélanie et Séraphine et une belle réussite à la Bel'Escale !



Elections européennes



Les prochaines élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin 2024**. L'unique **bureau de vote** se trouvera désormais dans le bâtiment de la **mairie**, 24 rue Haute.

Nous invitons les nouveaux arrivants à s'inscrire sur les listes électorales soit directement sur le site Service-public.fr ou en mairie pendant les heures de permanences.

Rappel : Crottes de chiens

De trop nombreux propriétaires de chiens font encore preuve d'incivilité en ne ramassant pas les déjections de leur animal.

Pour rappel, tout propriétaire identifié peut faire l'objet d'une verbalisation d'un montant de 135 € conformément à la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2023.



NOUS CONTACTER

Secrétariat de mairie :

Sandrine Sneij Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <https://www.minversheim.payszorn.com>

Permanences : lundi de 14 h à 16h , mardi et vendredi de 17h à 19h ou sur RDV

Le Maire :

Bernard Lienhard 06.70.38.19.63

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

pmaillet67@free.fr

Brigitte Vacelet 06.06.84.11.99

[brigitte.vacelet355@orange](mailto:brigitte.vacelet355@orange.fr)

